



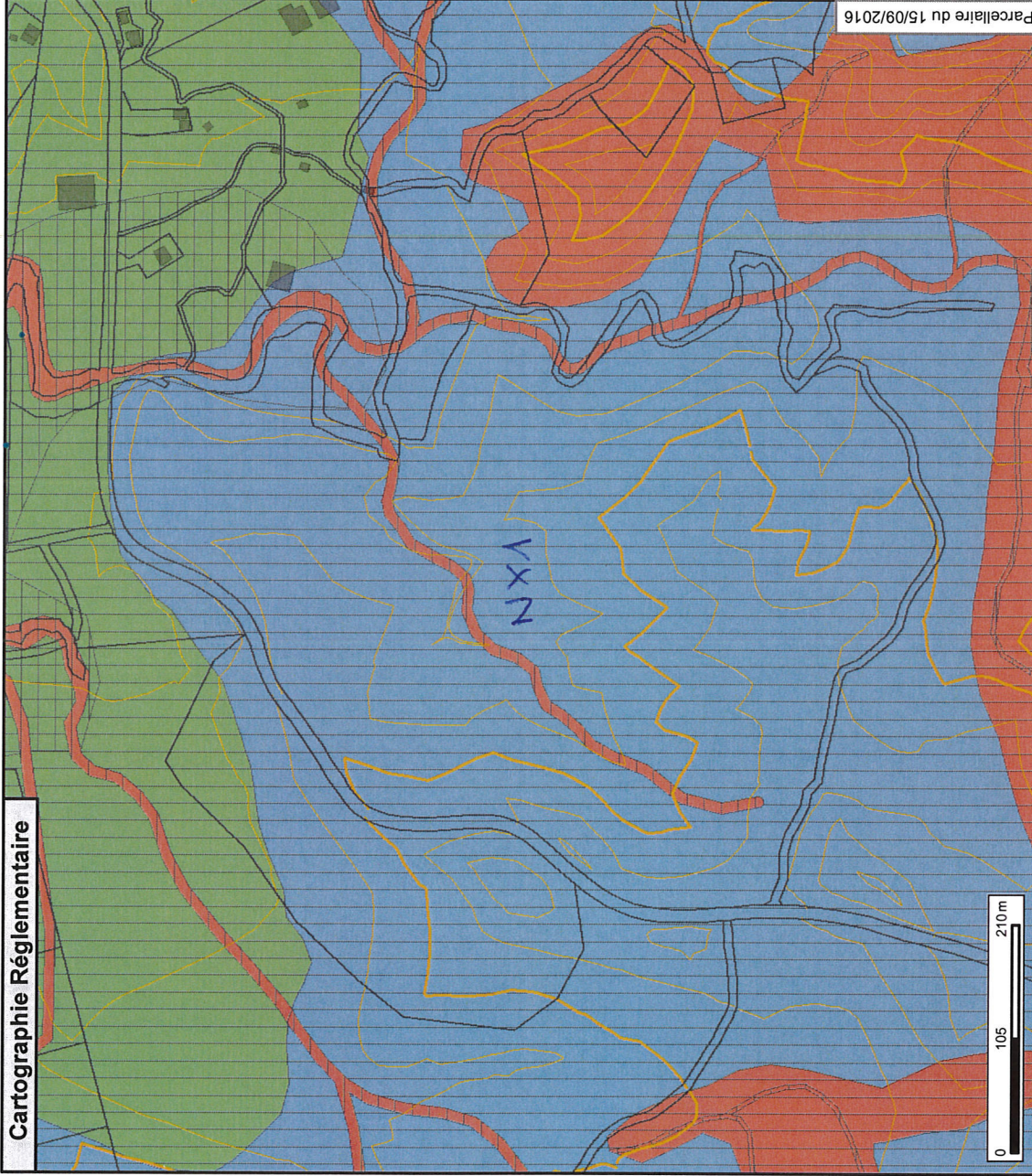
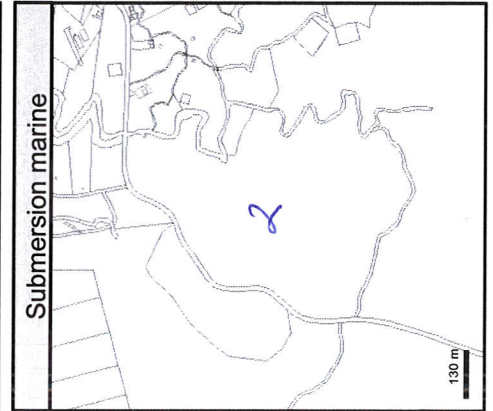
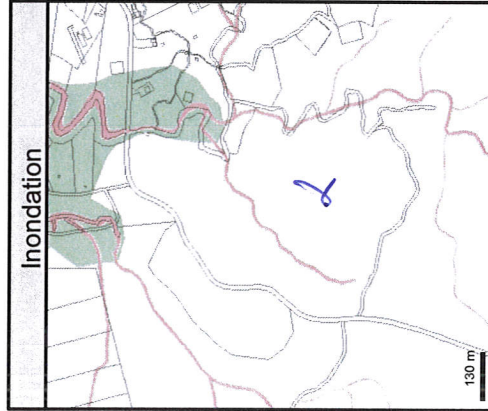
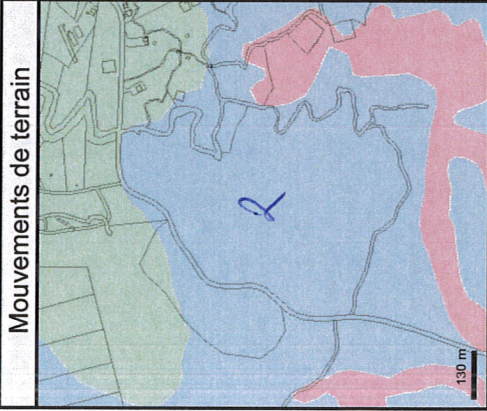
MINISTÈRE  
DU LOGEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE,  
*en charge des transports interinsulaires*

SERVICE DE L'URBANISME  
*Subdivision des Iles-Sous-Le-Vent*

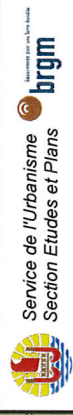
Affaire suivie par Nuutea LE CHEVANTON NL  
Tél : 40 60 04 60

À  
Monsieur le Président  
De la Communauté de Communes  
HAVA'I  
BP 49 UTUROA – 98735 RAIATEA  
Tél : 40 66 48 59  
Email : [courrier@cchavai.pf](mailto:courrier@cchavai.pf)

NOTE DE RENSEIGNEMENTS D'AMÉNAGEMENT (Articles D.115-1 à 4 du C.A.P.F)		N° 2020-696 / MLA/SAU.ISLV
<b>O B J E T</b>		
<b>Autorisation d'occupation temporaire du domaine public (construction).</b> Réf : N° 118/CD/2020 du 01/07/2020 enregistré sous les références d'arrivée à SAU/ISLV n° 1143/AU du 03/07/2020. EN FONCTION du motif de la demande et des renseignements fournis par le demandeur et reçus le <b>03/07/2020</b> .		
<b>D E S I G N A T I O N D E L A P A R C E L L E</b>		
Le terrain ci-après :	La réserve foncière de 273 378m <sup>2</sup> du « DOMAINE DE FAAROA ».	
Cadastré section :	NX	N° de la parcelle : 1
Commune :	AVERA/TAPUTAPUATEA	Ile : RAIATEA
<b>A / D R O I T D E P R E E M P T I O N</b>		
<input checked="" type="checkbox"/>	N'est pas située dans une zone soumise au droit de préemption déterminée suivant l'article D.131-1 du Code de l'Aménagement.	
Avant toute mutation du terrain ou des bâtiments, le propriétaire devra faire une déclaration d'intention d'aliéner auprès du bénéficiaire du droit de préemption. Elle comportera l'indication du prix et les conditions de la vente projetée. Sanction : nullité de la vente en cas d'absence de déclaration.		
<b>B / D I S P O S I T I O N D ' U R B A N I S M E</b>		
<input checked="" type="checkbox"/>	Code de l'Aménagement de la Polynésie Française.	
<b>C / S E R V I T U D E A D M I N I S T R A T I V E</b>		
<input checked="" type="checkbox"/>	De curage.	-Direction de l'Équipement à Uturoa à consulter.
<b>D / A L I G N E M E N T S E T E M P L A C E M E N T S R E S E R V E S</b>		
<input checked="" type="checkbox"/>	Domaine public routier et fluvial.	-Direction de l'Équipement à Uturoa à consulter.
<b>E / O B S E R V A T I O N S S P E C I F I Q U E S A L A P A R C E L L E</b>		
<input checked="" type="checkbox"/>	Atlas des Risques Naturels prévisibles de la commune.	-Zone verte et bleue de mouvement de terrain. -Zone verte et rouge d'inondation. -Se reporter à l'atlas des risques naturels mis en annexe.
<b>Si le terrain est situé en zone rouge de l'atlas des risques naturels, une analyse de votre dossier sera réalisée par la section Etudes et Plans qui évaluera les possibilités de construction face au risque identifié, n'excluant pas le refus d'autorisation de construire. Le cas échéant, des éléments techniques complémentaires pourront vous être demandés afin d'attester que le projet assure la sécurité des biens et des personnes. Cette étude (hydraulique, géotechnique...) devra être réalisée à l'échelle du bassin de risque. Il est souligné que les zones d'aléa fort sont des zones techniquement et économiquement difficilement sécurisables.</b>		
<b>Si le terrain est situé en zone bleue de mouvement de terrain, la délivrance d'autorisation de travaux immobiliers pourra être subordonnée à la fourniture d'études spécifiques liées à la zone.</b>		
<input checked="" type="checkbox"/>	Est constructible au titre des caractéristiques du terrain indiquées dans la réglementation mentionnée au B/ du présent document et sous réserve de disposer d'un accès répondant à l'importance et à la destination de l'immeuble (commodité de circulation et moyen d'approche pour la lutte contre l'incendie).	
<b>OBSERVATION COMPLÉMENTAIRE :</b> Les conditions générales de viabilisation et de desserte doivent être précisées aux actes.		
<b>F / O B S E R V A T I O N S P E C I F I Q U E S A L ' O P E R A T I O N</b>		
-Est utilisable sous réserve d'obtenir les autorisations nécessaires : * à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public auprès de la Direction des affaires foncières, * au titre de la réglementation concernant les installations classées (ICPE – Direction de l'Environnement), * et pour des projets soumis à une demande d'autorisation de travaux immobiliers auprès du Service de l'urbanisme.		
<b>G / I N F O R M A T I O N S G E N E R A L E S</b>		
Une note de renseignements d'aménagement fixe, durant 12 mois, les limitations administratives au droit de propriété telles qu'elles existaient lors de sa délivrance. Elle ne constitue en aucun cas une autorisation de travaux qui peut notamment vous être refusée sur la base des articles LP.114-7, D.331-1, A.114-27 et A.114-28. Elle devient caduque si les pièces fournies sont fausses ou erronées. La présente note n'engage pas l'administration sur la qualité du sol et du sous-sol, ni sur l'état de la viabilisation, de l'assainissement, de la lutte contre l'incendie, du raccordement aux réseaux.		Fait à Uturoa, le 06 juillet 2020. Pour le ministre et par délégation, Le chef de subdivision du service de l'urbanisme des ISLV,  Nancy OOPA,



Note de Renseignements  
Atlas des Risques Naturels  
Taputapuatea

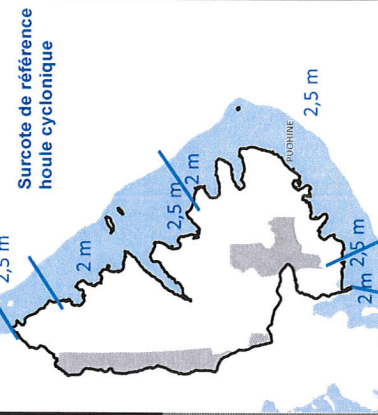


**Niveaux de Risques**

- Fort
- Moyen
- Faible
- Nul à Faible
- Zone non cartographiée

- Submersion marine
- Inondation
- Mouvements de terrain
- ★ Evènement risque naturel

Surcote de référence = ..... m



Dossier N° : 1143

Nom agent SAU : NL

Date : 03 JUIL 2020

Commune : TAPU

Section : NXA

N° Parcelle : 1

**SUBMERSION MARINE : Houle**

**Risque FORT**  
Inconstructible sauf si une étude technique atteste que le projet assure la sécurité des biens et des personnes

**Risque MOYEN**  
Constructible avec recommandation de construire à une hauteur libre de ..... m au-dessus du niveau de la mer (surcote de référence) ou à défaut à une hauteur libre de 1 m au-dessus du terrain naturel. Recommandation sur pilotis.

**Risque FAIBLE**  
Constructible avec recommandations du PPR.

**INONDATION**

**Risque FORT**  
Inconstructible sauf si une étude technique atteste que le projet assure la sécurité des biens et des personnes

**Risque MOYEN**  
Constructible avec obligation d'une cote plancher > 1m / terrain naturel et recommandation sur pilotis

**Risque FAIBLE**  
Constructible avec recommandations du PPR

**MOUVEMENTS DE TERRAIN**

**Risque FORT**  
Inconstructible sauf si une étude technique atteste que le projet assure la sécurité des biens et des personnes

**Risque MOYEN**  
Constructible en tenant compte des recommandations du projet de règlement PPR. Une étude technique peut être demandée

**Risque FAIBLE**  
Constructible avec recommandations du PPR